

À tous les examinateurs de club JKA.

Gent, 16 janvier 2013.

Concerne: points d'entraînements

Cher,

Lors du cours d'examineur du 30 juin dernier vous avez été informé des changements de conditions, notamment le nombre de points d'entraînements requis, pour la participation aux examens 2^{ème} et 3^{ème} Dan.

Nous sommes convaincus que ce changement influencera de manière positive les chances de réussite. Avec cet augmentation de visibilité lors des entraînements, il nous est possible de donner un meilleur suivi et des directives plus appropriées dans la période de préparation de leur examen.

Les changements entrent en vigueur dès le **01/01/2013**.

Concrètement cela signifie que le nombre de points d'entraînements requis devient :

Pour **2^{ème} Dan 20 points d'entraînements** doivent être collectionnés dans une période de **2 ans** avec un minimum de 6 points de stages, 6 points provinciaux et 6 points nationaux.

Pour **3^{ème} Dan 30 points d'entraînements** doivent être collectionnés dans une période de **3 ans** avec un minimum de 9 points de stages, 9 points provinciaux et 9 points nationaux.

Veillez prendre ceci en compte lors de la présentation de candidats potentiels. Des candidats n'ayant pas suffisamment de points d'entraînements peuvent être refusés la participation à l'examen.

Si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à les faire part au secrétariat. Vous pouvez vous attendre à une réponse de ma part aussi tôt que possible.

Salutations sportives,

S. Gneo,

Responsable Graduation JKA Belgium